

## Donnons des ailes à la jeunesse

La France place sa jeunesse dans une situation totalement paradoxale : d'un côté, elle l'enjoint de s'émanciper et de se débrouiller toute seule, et de l'autre elle l'enferme dans une forme de précarité, dont elle peine à se dégager. Pour sortir de cette impasse, Boris Vallaud, député des Landes, et Hervé Saulignac, député de l'Ardèche, ont préparé une proposition de loi intitulée **Aide Individuelle à L'Émancipation Solidaire (AILES)** <http://ailes.eu>, qui regrouperait un revenu de base et une dotation universelle, de manière à construire un « minimum jeunesse ».

Le revenu de base vise à verser automatiquement, à partir de 18 ans, un minimum mensuel en lieu et place du RSA et de la prime d'activité, de manière dégressive en fonction des revenus de la personne et sans conditions.

La dotation universelle, quant à elle, vise à créditer, à partir de 18 ans, 5000 euros sur chaque Compte Personnel d'Activité pour des usages de formation (poursuite ou reprise d'études, formation BAFA), de mobilité (permis de conduire) et d'entrepreneuriat sous toutes ses formes (formation et accompagnement pour la création d'entreprise, de coopérative, de fondation, d'association).

Dans leur première version, les deux députés socialistes proposent de fixer le revenu de base à 564 euros et la dotation universelle à 5000 euros.

Mais un projet aussi ambitieux doit s'élaborer collectivement. C'est pourquoi le Groupe socialistes et apparentés a choisi de s'associer avec la plateforme *Parlement et citoyens* (<https://parlement-et-citoyens.fr/project/ppl-aile-s/>). « La majorité pénale est à 16 ans. La majorité politique est à 18 ans. Faut-il repousser



Chacun peut enrichir la proposition

la majorité sociale à 25 ans ? », demande Boris Vallaud. La question mérite d'être posée. Tout comme les montants du revenu de base ou de la dotation, ainsi que leurs modalités d'attribution.

Plusieurs options sont ouvertes et le site permet à chacun de donner son avis avec trois nuances : pour, contre ou mitigé. Mais il permet aussi d'argumenter. Le groupe socialiste propose par exemple d'attribuer 5000 euros à chaque jeune de 18 ans. Mais, certains internautes proposent de doubler cette somme. D'autres préconisent de la moduler en fonction des revenus des parents.

Toutes celles et tous ceux qui veulent améliorer ou enrichir le projet ont jusqu'au 13 décembre 2020 pour le faire. La consultation sera suivie par des engagements concrets du *Groupe Socialistes et apparentés*. D'abord, inscrire cette proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de manière à ce qu'elle soit examinée en février 2021. Mais aussi répondre sur la plateforme aux auteurs des 25 propositions les plus soutenues par les participant.e.s. Les dix propositions les plus soutenues seront présentées, sous forme d'amendements, en commission à l'Assemblée nationale.

Il existe un minimum vieillesse. Il y aura demain un minimum jeunesse.



## Entêtement

La « réforme » de l'assurance chômage a été dénoncée par l'ensemble des organisations syndicales. Déjà, en période dite « normale », cette nouvelle manière d'accorder, ou non, des droits aux demandeurs d'emploi, en fonction du nombre de jours travaillés, constituait une machine à créer de la précarité.

Le gouvernement lui-même en convient puisqu'il ne cesse de repousser la mise en application du nouveau mode de calcul des indemnités. Programmée pour le 1<sup>er</sup> avril 2020, elle a été reportée au 1<sup>er</sup> septembre, puis au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et, maintenant, au 1<sup>er</sup> avril 2021.

Lorsqu'un gouvernement reporte quatre fois l'application d'une réforme, on peut légitimement penser qu'il a compris qu'il avait commis une erreur. Mais alors pourquoi ne pas le reconnaître en l'abrogeant, purement et simplement, de manière à pouvoir, au contraire, bâtir avec les organisations syndicales, un système d'indemnités plus solidaire ?

PS29

# Le Département en première ligne

**Plus que jamais, les Départements doivent faire preuve de réactivité pour garantir la continuité du service public et remplir leur mission de solidarité vis-à-vis des personnes les plus fragiles, frappées de plein fouet par la crise sanitaire.**



Il faut adapter notre capacité d'accueil

Dans le Finistère, le 2 novembre, la session a permis d'adapter le budget et les dispositifs à la nouvelle donne en sachant, comme l'a souligné Kévin Faure, que la crise est devant nous.

Afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire, le Conseil départemental du Finistère a inscrit près de 10 millions d'euros de dépenses exceptionnelles.

Plus de la moitié de cette somme sera consacrée au RSA (Revenu de Solidarité Active) Plus de 1 000 personnes sont entrées dans ce dispositif depuis le début de la crise. **« Nous allons passer de 18 000 allocataires fin 2019 à près**

**de 20 000 à la fin de cette année »,** a précisé Michaël Quernez. De 100 millions d'euros, le budget consacré au RSA va atteindre 111 millions d'euros. **« C'est autant d'argent qui ne sera pas consacré au plan de relance ».** Le Département du Finistère doit par conséquent mobiliser 5 573 000 euros pour répondre aux nouvelles demandes.

**« Le Département doit garantir la continuité du service public. »**

**« La précarité dans le Finistère s'aggrave comme le témoigne la hausse de 50% en un an des demandes d'aides alimentaires au Secours Populaire »,** a renchéri Kévin Faure.

Pour soutenir les premiers de corvée le Département a aussi voté 1 504 800 euros de compensation aux structures ayant versé des primes Covid à leurs personnels.

Adapter le service public, c'est aussi anticiper les accueils des jeunes confiés au Conseil départemental. Le nombre de places dans les familles d'accueil a tendance à se réduire sous l'effet de plusieurs phénomènes, a expliqué Marc Labbey. Le nombre de familles se réduit tandis que le nombre de placements augmente. En outre, on constate une inadéquation des services pour les enfants aux besoins multiples qui ne trouvent pas toujours de solutions.

C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental a décidé d'ouvrir de nouvelles places tout en renforçant les équipes mobiles qui peuvent intervenir dès les premières alertes.

Les établissements culturels ont subi une très forte baisse de leurs recettes. 820 000 euros de subvention exceptionnelle ont été votés pour soutenir les musées départementaux.



Le nombre d'allocataires du RSA augmente

**« Notre collectivité a su s'adapter au mois de mars et sera toujours au rendez-vous, pour répondre au mieux aux besoins des Finistériennes et des Finistériens »,** a insisté Nathalie Sarrabezolles. **« La continuité du service public est en enjeu fort et les directions s'organisent pour l'assurer. Dans ces temps difficiles, il nous incombe collectivement d'apporter de l'espoir, dans nos paroles comme dans nos actions. Le Conseil départemental y prendra toute sa part. »**

## Le Finistère soutient TZCLD



Le Département du Finistère suit avec attention et intérêt, depuis le lancement de la première expérimentation, l'opération *Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée* (TZCLD).

Depuis 2016, en effet, dix territoires se sont engagés en France, dont Pipriac en Ille-et-Vilaine, dans cette expérimentation imaginée par ATD Quart Monde.

L'objectif est de proposer à tous les chômeurs de longue durée volontaires, présents depuis plus de six mois sur le territoire concerné (commune ou rassemblement de communes), un emploi à durée indéterminée, adapté à leurs savoir-faire et à temps choisi.

Dans le Finistère, trois territoires envisagent de rejoindre cette expérimentation : la commune de Saint-Thégonnec-Loc-Éguiner, le Pays Centre Ouest Bretagne et le territoire de Concarneau.

Aujourd'hui, une proposition de loi est à l'étude au Parlement. En fonction du débat, les modalités évoluent. En effet, on sent bien que le gouvernement et la majorité sont mal à l'aise sur ce dossier et que tous les moyens sont bons pour tenter de limiter les effets de TZCLD. Parfois le nombre d'expérimentations est limité, parfois le choix des bénéficiaires doit être opéré par *Pôle emploi*. L'intervention des Départements a été obligatoire, puis facultative. Le Finistère, pour sa part, ne tergiverse pas : il veut accompagner et soutenir les territoires qui pourraient, demain, s'inscrire dans le dispositif.

La crise économique et sociale renforce l'intérêt pour ces démarches de labellisation de nouveaux *Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée*. Dans le Finistère, la crise sanitaire s'est traduite par plus de 1 000 allocataires du RSA supplémentaires et les démarches de soutien pour l'accès à l'emploi et le maintien des compétences sont plus que jamais indispensables pour accompagner les Finistérien.ne.s les plus en difficulté.

Le Conseil départemental s'est engagé, à l'unanimité, à soutenir et accompagner les territoires candidats.

# Des maires sentinelles

Encore une fois, les maires sont en première ligne pour organiser la vie de leurs concitoyens durant le confinement. Les enjeux ne sont pas les mêmes qu'au mois de mars. La question des masques n'est plus prioritaire, même si plusieurs collectivités en ont distribué pour les enfants. Pour ce deuxième confinement, les collectivités n'ont pas commandé ou organisé la fabrication et la distribution de masques.



Les professionnels ont consenti de gros efforts

Les communes disposent des listes des personnes isolées et les CCAS sont particulièrement attentifs.

Sur plusieurs points les leçons du premier confinement ont été tirées. « Heureusement que les assistants familiaux peuvent se rendre chez les personnes âgées », se félicite Laurent Péron, maire du Relecq-Kerhuon. « Au moins, cette fois-ci les visites sont autorisées dans les EHPAD », rajoute son homologue de Plouégat-Guérand, Renaud de Clermont Tonnerre. Mais il demeure toujours un décalage entre les lieux de décisions et l'application des consignes.

Il en ressort des incompréhensions lorsque les élus sont confrontés à des situations kafkaïennes. « Comment comprendre que les restaurants ouvriers ne puissent pas accueillir leurs clients ? », demande Renaud de Clermont Tonnerre. « Au début du deuxième confinement les restos ouvriers pouvaient vendre des paniers repas mais leurs clients devaient aller les manger ailleurs, dehors ou dans leurs bungalows ou leurs camionnettes, selon la météo », explique le maire de Plouégat-Guérand. « On arrivait donc à ce paradoxe que des ouvriers du BTP devaient s'entasser pour être à l'abri. »

« Il faudra que le gouvernement pense, une fois le confinement

terminé, à favoriser d'une façon ou d'une autre l'accès aux restaurants pour les salariés », estime le maire de Plounévélzél, Stéphane Cotty. « On peut craindre en effet que "de mauvaises habitudes" soient prises et que les restaurants ne retrouvent pas tous leurs clients. »

« Il faut dès à présent penser au déconfinement. »

« L'incompréhension et la colère s'expliquent aussi par les efforts consentis par de nombreuses professions à l'occasion du déconfinement du mois de juin », renchérit Laurent Péron. « Je pense notamment aux coiffeurs qui ont appliqué un protocole sanitaire très strict, qui ont investi dans du matériel ou des produits souvent coûteux. Je n'ai pas entendu parler de contamination dans les salons de coiffure et pourtant, ils doivent rester fermés. On peut citer bien d'autres exemples de situations incohérentes : les agents immobiliers peuvent tout faire, sauf... faire visiter les logements. »

Produits LOCAUX®  
La plateforme qui relie producteurs et consommateurs en Bretagne

Déjà 52000 consommateurs et 1500 producteurs, artisans et artisans inscrits sur la plateforme solidaire !

Trouvez les produits Terres & Mers près de chez vous !

Je cherche des produits locaux près de chez moi

Je livre ou propose retrait de mes produits locaux

[www.produits-locaux.bzh](http://www.produits-locaux.bzh)

Dès le 31 octobre, les maires socialistes de Brest, Quimper et Morlaix ont alerté les pouvoirs publics concernant les commerces.

« Aujourd'hui notre priorité collective reste la préservation de la santé de toutes et de tous », a rappelé François Cuillandre dans un courrier co-signé par tous les maires de la métropole. « Notre exigence partagée du respect des règles sanitaires est notre force, comme lors du premier confinement. »

Mais cette seconde phase risque d'impacter durablement le commerce local, déjà très fortement touché par la première vague.



Un sentiment d'injustice

Dans une démarche similaire, Isabelle Assih et les élus de Quimper Bretagne Occidentale ont également publié un courrier dans lequel ils indiquent qu'il leur « semble souhaitable d'envisager la réouverture raisonnée des commerces de détail non-alimentaire, notamment des cœurs de villes et centres-bourgs ».

Pour Jean-Paul Vermot, qui a interpellé le sous-préfet de Morlaix, « cette question pose un vrai débat, tant au niveau national qu'au sein de la ville et de l'agglomération. Comment accepter en effet la fermeture des commerces indépendants de villes et de bourgs, face à l'ouverture d'un ensemble de moyennes et grandes surfaces, spécialisées ou non, dont l'offre englobe celle des commerces concernés ? C'est un sentiment d'injustice que nous pouvons partager alors que nos commerçants vendant ces mêmes produits sont fermés ».

Les élus peuvent aussi mettre la capacité de communication de leurs communes au service des commerces locaux afin d'informer au mieux les consommateurs et de les inciter à effectuer leurs achats au plus près de chez eux. La Région Bretagne a réactivé sa plateforme pour que chacun puisse acheter local.

« Il faudra bien, d'une manière ou d'une autre que les grandes surfaces et les GAFAs contribuent à aider les commerces de proximité qui n'ont pas pu travailler », estime Stéphane Cotty.

Pour Laurent Péron, il faudra également regarder très attentivement comment accompagner le monde associatif pour qui 2020 sera une année blanche. « C'est toute la dynamique du bénévolat qui risque d'être cassée, sans parler des conséquences sociales pour les associations qui embauchent des salariés. »

Retrouvez-nous sur

Facebook  
**PS.Finistere**  
 et Twitter  
**@fede\_PS29**

# Les enjeux du sommeil

Nicolas Goarant

**Ar c'houked so an hanter ag ar yec'hede. Le sommeil est la moitié de la santé, dit un proverbe breton. Or, notre temps de sommeil ne cesse de se réduire. Dans une contribution publiée dans le cadre du Congrès qui devait se tenir à Villerbanne, Nicolas Goarant, qui se présente comme un « sleep activist » demande aux socialistes de prendre cette question très au sérieux et d'y apporter des réponses de gauche.**

**Cap Finistère : Pourquoi avoir proposé, dans le cadre du Congrès, une contribution sur le sommeil ?**

**Nicolas Goarant :** J'ai découvert ce sujet lorsque je travaillais comme assistant parlementaire de Guillaume Bachelay, député de Seine-Maritime. Les seuls éléments que j'avais trouvés étaient très techniques mais, en approfondissant la question, je me suis rendu compte que les enjeux étaient éminemment politiques. J'ai donc approfondi mes recherches et étudié les aspects sanitaires, sociaux, économiques... J'ai publié le résultat de mes réflexions dans « Le sommeil malmené » aux éditions de l'Aube. Mais j'ai aussi souhaité que les socialistes puissent s'emparer de ce sujet qui va prendre de plus en plus d'importance. Car ce sont les Français les plus modestes qui souffrent des effets du mauvais sommeil, notamment parce qu'ils vivent dans un environnement bruyant.

**Cap Finistère : Ce phénomène va-t-il vraiment prendre de l'ampleur ?**

**Nicolas Goarant :** En moyenne, nous dormions 8 h 05 en 1986, puis 7 h 47 en 2010 et 6 h 42 en 2017. Je ne citerai que deux éléments pour montrer que nous allons devoir nous pencher sur ce sujet : d'abord, l'évolution du travail, qu'il s'agisse du travail de nuit, qui ne cesse de progresser et concerne déjà trois millions de salariés. Ou du télétravail, qui brouille les frontières entre vie familiale et vie professionnelle, et a donc une incidence sur la qualité du sommeil. Ensuite, le réchauffement climatique. Pour l'instant nous ne dormons mal, à cause des canicules, que quelques nuits par an, mais nous savons que le nombre de nuits étouffantes va augmenter.

**Cap Finistère : Comment expliquer que cette question soit absente des politiques publiques ?**

**Nicolas Goarant :** Faites l'expérience vous-même : lorsque vous visitez le logement d'amis ou lorsque vous faites visiter votre propre logement, vous attardez-vous sur la chambre à

coucher ? Non. C'est la pièce la plus intime et il y a une forme de gêne à la montrer. Il ne faut pas non plus sous-estimer le discours dominant qui tend à valoriser celles et ceux qui dorment très peu. Or, le manque de sommeil peut avoir des conséquences dramatiques. Je ne dis pas que l'État dissimule les conséquences d'un sommeil de mauvaise qualité mais il ne se donne pas les moyens d'intervenir. Et pourtant les enjeux sont considérables. Je les ai résumés dans la formule des 7 B. B comme Bruit, Boulot, Bleu (lumières), Blanche (nuits), Benzodiazépine, Banquise et Brouillard.

**Cap Finistère : Justement que peut faire l'État ?**

**Nicolas Goarant :** Il pourrait déjà considérer que le sujet mérite d'être traité. Or, cette dimension n'est pas citée dans la stratégie nationale de santé en dépit de ses conséquences sanitaires indéniables, comme par exemple l'addiction aux somnifères. Il existe des groupes de travail sur quasiment tous les sujets à l'Assemblée nationale, mais pas sur le sommeil.

Ensuite, une fois que l'enjeu est posé, on peut attendre un effort de communication pour sensibiliser les Françaises et les Français à l'importance d'un sommeil de qualité, à l'image de ce qui se fait pour la promotion d'une alimentation saine.

**Cap Finistère : Et que peuvent faire les collectivités locales ?**

**Nicolas Goarant :** Elles peuvent aussi informer et sensibiliser, par exemple en mettant le sommeil dans les intitulés des attributions des adjoints ou des vice-présidents déjà en charge de la santé ou de l'environnement.

Ensuite, plusieurs initiatives peuvent être prises. Je pense notamment à l'utilisation de nouveaux revêtements routiers qui atténuent le bruit de la circulation ou à une attention particulière à avoir dans les chantiers pour l'isolation acoustique ou la construction de murs antibruits autour d'aéroports. Ou encore l'installation de radars méduses qui indiquent aux automobilistes le nombre de décibels qu'ils émettent. Il y a aussi la question des punaises de lit, dont plusieurs collectivités locales commencent à se saisir.

Les Départements et Régions peuvent aussi mener des actions de prévention sur les addictions aux écrans auprès des collégiens et lycéens. Ils pourraient aussi s'inspirer des expériences menées dans la région de Seattle pour repenser les horaires scolaires.



## Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428  
 N° 1331 - Vendredi 13 novembre 2020  
[www.ps29.bzh](http://www.ps29.bzh) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)  
 26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
 Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON  
 Tél. 02 98 43 44 39  
 13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère  
 Tél. 02 98 43 11 44

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @ .....

Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :  
 ADFFFPS

